



Exploitation minière

Les employeurs doivent :

- Faire des rappels quotidiens et fournir de l'information à tout le personnel sur la prévention de la COVID-19 et les signes et symptômes de la maladie.
- Veiller à ce que les travailleurs aient la formation requise pour travailler en toute sécurité avant de s'acquitter des tâches de collègues.
- Ajuster la production et les horaires de travail pour tenir compte des changements nécessaires.

Les travailleurs doivent :

- Continuer de suivre toutes les procédures de travail sûres. Si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, ils devraient en parler à leur superviseur, à leur comité ou représentant de santé et sécurité ou à leur syndicat.
- Respecter la directive d'éloignement physique en travaillant à plus de 2 mètres (6 pieds) des autres.
- Rester à la maison s'ils sont malades ou pourraient l'être. Suivre les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- Se laver les mains avant de commencer à travailler, avant de manger ou de boire, après avoir touché à des objets communs, après être allé aux toilettes et avant de quitter le lieu de travail. Retirer leurs bijoux pendant qu'ils se lavent les mains.
- Porter des gants et éviter de se toucher le visage.
- Éviter de partager des objets personnels comme des appareils de communication, des cigarettes, du matériel de vapotage, des vêtements, des produits d'hygiène ou des serviettes.
- Éviter de partager de l'équipement de protection individuelle destiné à leur usage personnel.
- Porter de l'EPI réutilisable seulement s'il est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Éviter de cracher sur place.
- Retirer et laver leurs vêtements de travail dès leur arrivée à la maison ou au campement. Prendre une douche à la fin de leur quart de travail.

Assainissement sur place

- Donnez accès à des postes de lavage des mains (même s'il s'agit d'un récipient à bec, d'un seau pour l'eau, du savon et des serviettes de papier) ou fournissez un désinfectant pour les mains. Par contre, si les mains sont visiblement sales, il faut d'abord se laver les mains avec du savon et de l'eau.
- Augmentez le nombre de postes de lavage et de désinfection des mains.
- Nettoyez tous les jours les bureaux, les salles de toilettes, les salles de dîner ou de pause, ou les remorques et les autres espaces de travail. Concentrez-vous sur les surfaces les plus fréquemment touchées telles que les poignées de porte, les poignées, les rampes, les tables, les chaises, les stylos, les outils, les radios, les distributeurs automatiques et les équipements de cuisine.
- Nettoyez les outils, les téléphones et les tablettes qui sont utilisés par plusieurs personnes avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool, ou portez des gants lors de leur utilisation s'il est difficile d'en faire le nettoyage.
- Assignez un conducteur par véhicule ou nettoyez les véhicules après chaque changement de conducteurs (volant, levier de vitesse, contrôles, poignées de porte intérieures et extérieures, etc.).



Exploitation minière

Gestion du site

- Envisagez d'autoriser l'accès au site aux visiteurs essentiels seulement.
- Réduisez au minimum le nombre de travailleurs en même temps sur le site. Étalez les métiers et leurs lieux de travail, les réunions, les pauses, les armoires à outils, les discussions sur la sécurité des boîtes à outils et les orientations.
- Demandez à toutes les personnes de signaler leur arrivée. N'autorisez la présence d'aucune personne malade ou susceptible de l'être.
- Réduisez au minimum les contacts au moment de la signature à l'entrée du chantier. Demandez au superviseur de signer pour les personnes (ou fournissez des stylos distincts), ou demandez aux gens d'envoyer un texto au superviseur. Nettoyez les appareils de signature après chaque utilisation, le cas échéant.
- Présentez les évaluations des risques et les documents par voie électronique, ou lavez vos mains après avoir manipulé des papiers.
- Contrôlez la circulation sur le site afin de réduire les rassemblements aux échafaudages, aux monte-charges, aux toilettes, etc.
- Désignez des voies de circulation afin que les travailleurs n'aient pas à se croiser de près (p. ex. un escalier pour monter et un autre pour descendre) ou demandez aux travailleurs de se manifester avant d'entrer dans un espace commun.
- Organisez les réunions à l'extérieur ou dans un grand espace afin de permettre un éloignement physique d'au moins 2 mètres (6 pieds) entre les gens.
- Donnez des consignes verbales pour éviter de toucher des papiers.

Gestion d'équipe de travail

- Assurez-vous de respecter les consignes d'éloignement physique, à moins qu'il ne soit pas sécuritaire de le faire. Gardez les mêmes équipes ensemble afin que les travailleurs soient à l'aise de travailler à proximité des autres lorsque c'est absolument nécessaire.
- Fournissez de l'équipement de protection individuelle, comme un masque, un écran facial, des gants et une chemise à manches longues, s'il y a lieu et si possible. Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'équipement de protection individuelle, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Discutez avec les équipes de la façon de travailler en toute sécurité tout en gardant leur distance. Modifiez les calendriers de production, au besoin.
- Limitez le nombre de personnes à la fois dans un ascenseur pour permettre l'éloignement physique.
- Envisagez d'établir différents quarts de travail pour aider à conserver une distance entre les travailleurs et accommoder ceux qui doivent prendre soin de proches.
- Veillez à ce que les personnes sur le site aient les compétences requises pour utiliser l'équipement, administrer les premiers soins, superviser les travaux, etc.

Gestion de campement

- Chaque personne devrait avoir sa propre chambre, dans la mesure du possible. Nettoyez les chambres au moins à chaque changement de personnel.
- Assurez-vous que les cafétérias, les toilettes et les autres aires communes sont bien ventilées et qu'elles sont nettoyées idéalement au moins une fois par jour.
- Utilisez des désinfectants ménagers ou un mélange de 5 ml de javellisant (solution d'hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau. Laissez la solution agir sur la surface pendant une minute.
- Si une personne présentant des symptômes quitte le campement, nettoyez à fond l'endroit où elle dormait. Lavez les serviettes, les draps et les vêtements séparément, dès que possible.
- Lavez fréquemment les draps et les vêtements.
- Appliquez les stratégies d'éloignement physique dans toutes les aires communes.
- Envisagez de fermer les aires communes non essentielles, si possible, pour prévenir les rassemblements.



Exploitation minière

Transport

- Assurez-vous que les travailleurs qui doivent utiliser le transport collectif pour se rendre au campement et en revenir (p. ex. un autobus ou un avion) ne présentent pas de symptômes.
- Les personnes qui présentent des symptômes ne doivent pas utiliser les transports collectifs. Envisagez d'autres moyens de transport pour ces personnes.
- Mettez tout en œuvre pour que les travailleurs qui présentent des symptômes restent chez eux. Les travailleurs qui présentent des facteurs de risque d'exposition au cours des 14 derniers jours ou qui ont été en contact avec une personne malade ou qui a voyagé devraient également rester chez eux.
- Consultez le service de santé publique pour déterminer la meilleure façon d'amener les personnes symptomatiques dans un lieu sûr sans que les autres soient exposés.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19

Si vous avez une toux, de la fièvre, un mal de gorge, de la difficulté à respirer ou tout autre symptôme justifiant un dépistage :

- Isolez-vous immédiatement dans une pièce distincte ou dans une zone désignée à cet effet avec une salle de bain privée, si possible;
- Informez sans tarder votre superviseur ou la personne appropriée, qui :
 - Avisera le service de santé publique afin qu'une évaluation plus poussée soit effectuée et pour obtenir des directives;
 - Appellera le 911 ou les services d'urgence si les symptômes sont très graves;
 - Prendra les dispositions nécessaires pour vous faire livrer de la nourriture et d'autres articles essentiels, en assurant les précautions voulues pour la livraison et le ramassage des articles.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.